

Ministère d'Etat.

Paris, le 20 mars 1857.

345

Section

des Bâtimens civils

et

Monumens publics.

Académie de France
à Rome

Exercice Exercice 1857

Monsieur, J'ai l'honneur de vous instruire que par décision de Monsieur le Ministre d'Etat, l'Académie de France à Rome a été comprise pour une somme de 15,000^F dans la répartition du crédit affecté à l'Entretien des Bâtimens civils et Monumens publics, Exercice 1857.

Cette somme sera employée à l'exécution des travaux suivants :

Entretien annuel	6,700.
Restauration du mur d'enceinte de la Villa	3,000.
Réparation de la grille	1,400.
Restauration d'un escalier	1,200.
» d'un mur de soutènement	3,000.
Enlèvement des Allées	800.
Restauration des Facades	900.
Total	15,000.

J'ai l'honneur de vous recommander, Monsieur, de donner à

M^r Poletti, Architecte.

chaque somme la destination qui lui appartient
et de rester exactement dans les limites du crédit
qui vous est alloué. Aucune dépense ne devra
être faite sans l'autorisation du Ministre.

Je vous invite également à prescrire les mesures
nécessaires afin que les travaux soient exécutés de
manière à permettre l'envoi des pièces comptables
avant la fin de l'exercice.

Recevez, Monsieur, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Secrétaire général

A. P. Meunier